

ACTUALITES DES CCI D'OCCITANIE



Chefs d'entreprise du secteur tertiaire, vous souhaitez effectuer des travaux de rénovation énergétique ?

Votre CCI est là pour vous accompagner !

Dans le cadre du programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique du petit tertiaire privé), porté par l'ADEME, votre CCI territoriale, propose des accompagnements autour de la rénovation énergétique des bâtiments d'activité tertiaire de moins de 1 000 m² ainsi des conseils sur les financements mobilisables pour effectuer ces travaux.

Sont concernés les bureaux, les commerces, les hôtels, les restaurants...Isolation, chauffage, ventilation...la rénovation thermique des bâtiments permet de s'engager dans la transition écologique et de baisser les consommations énergétiques.

Cet accompagnement est intégralement pris en charge financièrement et comprend un bilan de la situation actuelle, des préconisations sur les travaux à engager, ainsi que des axes de financements.

Vous souhaitez bénéficier de cet accompagnement, contactez votre conseiller CCI :

Maxime DESCHUYTENEER

Conseiller Entreprise DD – Industrie

05 62 61 62 56 m.deschuyteneer@gers.cci.fr

Légende des pictogrammes thématiques



Sécurité



Environnement



Qualité



Energie



Développement Durable

ACTUALITES REGIONALES



10 milliards d'euros pour la planification écologique

Une planification écologique d'ensemble, secteur par secteur

[Lire le contenu](#)

Biocarburants : « En 9 mois c'est 600 tonnes d'économie de CO2 » : la révolution verte d'une entreprise de transport ariégeoise

[Lire l'article](#)

Lunel et sa station d'épuration de nouveau honorées

Après le Trophée des Territoires dernièrement, Lunel accroche la Victoire de l'Investissement local à son palmarès !

[En savoir plus](#)

Bassin Adour-Garonne : la redevance sur le prélèvement en eau va augmenter

La nouvelle stratégie fiscale adoptée par le comité de bassin Adour-Garonne le 11 octobre 2023 prévoit une hausse générale de la redevance sur le prélèvement en eau dès 2024. Objectifs pour l'agence ? Jouir de moyens supplémentaires pour s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique et investir dans des projets, en particulier de sécurisation en eau potable.

[En savoir plus](#)

Toulouse Métropole. La suspension de l'interdiction des véhicules Crit'air 3 au cœur des débats

L'événement majeur du dernier conseil de métropole de Toulouse, par ailleurs marqué par les prises de paroles sur le conflit israélo-palestinien, a été le vote sur la suspension de l'interdiction des véhicules Crit'air 3 au 1^{er} janvier 2024.

[En savoir plus](#)

Interview de Christophe Nicaud, Adie Occitanie : « Être des acteurs de la transition écologique »

L'antenne régionale de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), qui permet à des personnes n'ayant pas accès au système bancaire traditionnel de créer et développer leur entreprise, souhaite intégrer beaucoup plus le sujet de la transition écologique au sein des formations qu'elle dispense et de son fonctionnement. Christophe Nicaud, son directeur, nous explique comment.

[En savoir plus](#)

Résumé des projets lauréats de l'édition PERFECTO 2023

PERFECTO est le programme de soutien aux études de faisabilité d'écoconception en R&D et projets de R&D, avec mise en œuvre d'une démarche d'écoconception, dans le cadre d'une amélioration des performances.

Description des objectifs, programmes et résultats attendus des 6 projets lauréats du dispositif d'aide à la recherche, au développement et à l'innovation PERFECTO 2023 (dont 2 en Occitanie), visant à faire émerger une offre de produits, technologies et procédés à très haute performance environnementale par une démarche d'écoconception.

[En savoir plus](#)

[Appel à Manifestation d'Intérêt] pour soutenir les plateformes de Réemploi de Matériaux du Bâtiment - Valobat

Dans un contexte où les attentes envers l'industrie de la construction évoluent, l'éco-organisme Valobat cherche à identifier et à soutenir des projets novateurs axés sur le réemploi de matériaux de construction.

Cet AMI vise à encourager et soutenir les projets portés par les plateformes de réemploi qui favorisent la collecte, la remise en état et la mise à disposition de matériaux de construction à faible impact, contribuant ainsi à la réduction des déchets et à la préservation des ressources naturelles.

[En savoir plus](#)

BIO-UV Group conclut l'édition 2023 de Pollutec avec la concrétisation de nombreux projets en REUSE et désinfection de l'eau pour les municipalités et l'industrie

Événement international de référence des solutions pour l'environnement dédiées à l'industrie, la ville et les territoires, Pollutec a fermé ses portes. L'édition 2023 a été pour BIO-UV Group, spécialiste des systèmes de traitement de l'eau par ultraviolets, ozone et électrolyse de sel, une édition très concluante.

[En savoir plus](#)



Réforme du marché européen de l'électricité : le Conseil de l'UE trouve un accord

Le 17 octobre 2023, les 27 pays membres de l'Union européenne se sont mis d'accord sur une réforme du marché européen de l'électricité, afin notamment de stabiliser les prix.

[Lire l'article](#)

Autoconsommation collective : une communauté énergétique est en train de naître à Estancarbon (31)

[Lire l'article](#)

SIREA entreprise tarnaise utilise des batteries recyclées pour ses produits

[Lire l'article](#)

Hydrogène en Occitanie : les ambitions de la Région

Avec en tête l'objectif de faire l'Occitanie la première Région à énergie positive d'Europe, les initiatives se multiplient. L'hydrogène vert, produit sans recours aux énergies fossiles et par électrolyse de l'eau, fait partie des options technologiques prometteuses pour décarboner l'industrie et les transports.

[En savoir plus](#)

Décarbonation de l'industrie : Eco-Tech Ceram valide une première mondiale

Chez Villeroy & Boch à Valence d'Agen (Tarn-et-Garonne), la pépite toulousaine vient de déployer deux innovations qui permettront à l'industriel d'améliorer sensiblement son bilan carbone et de réduire sa facture énergétique.

[En savoir plus](#)

Tech4Transition : faire du numérique l'allié de la sobriété et de la performance énergétique

Un appel à projets porté par SFR pour encourager le développement de solutions numériques agissant en faveur de la sobriété et la performance énergétique.

[En savoir plus](#)

Le groupe héraultais Arkolia Energies va fournir de l'électricité décarbonée au groupe alimentaire Bonduelle

Le contrat signé entre les deux entités porte sur une durée de 20 ans, avec un prix prédéfini et stable.

[En savoir plus](#)

HYDROMEETING 2023 : les rencontres d'affaires de l'hydroélectricité pyrénéenne se tiendront à Pau (64) le 05 décembre 2023

Les CCI Béarn, Hautes-Pyrénées et Pays Basque, organisent tous les 2 ans les rencontres d'affaires de l'hydroélectricité pyrénéennes avec leurs partenaires (EDF, SHEMA, UPEA, FHE). Cette année, pour cette 6^{ème} édition, les rencontres entre producteurs d'hydroélectricité et prestataires se dérouleront à Pau le mardi 5 décembre.

[En savoir plus](#)



Amiante : le Conseil de l'UE adopte la révision de la directive sur la protection des travailleurs

[Lire l'article](#)



Un soutien "sans précédent" à Montpellier

Lors de la Conférence des maires de la Métropole de Montpellier, une invitée de marque, Carole Delga, a confirmé un soutien de 162 M€ à l'intercommunalité.

[Lire l'article](#)

5 jours pour entreprendre une démarche RSE

Une nouvelle formation pour déployer, évaluer ou valoriser l'engagement RSE dans votre entreprise. 5 journées non consécutives de formation-action permettant d'appréhender les enjeux de la RSE, d'entrer dans une phase propice à la réflexion, d'amorcer la mise en place, le suivi et l'évaluation d'un système de management RSE.

[En savoir plus](#)

Environnement : à Montpellier, la savonnerie circulaire crée des savons ménagers à partir d'huiles alimentaires usagées

La jeune SCOP propose une gamme de savons solides et liquides écologiques pour le nettoyage des sols et des surfaces mais aussi pour la vaisselle et la lessive. Une bonne initiative pour la planète et pour notre santé.

[En savoir plus](#)

Avec My Green Training Box, la formation est digitale, collaborative et gratuite

Créée à Toulouse en 2020, My Green Training Box a réussi à se faire une place sur un marché ultra concurrentiel en proposant des formations digitales en accès libre sur le développement durable. Forte de son succès, l'entreprise s'apprête à lancer une version éco-conçue de sa plateforme et une application mobile.

[En savoir plus](#)

Expéditions créatives à TARBES (65) et MONTRODAT (48)

Pendant 2 jours à l'IUT de TARBES (23 et 24 nov.) et au Centre Handisport Euroméditerranéen de MONTRODAT (30 nov. et 1 déc.) des équipes d'étudiants pluridisciplinaires travailleront aux côtés de dirigeants d'entreprises pour les aider à améliorer leurs pratiques en matière d'économie circulaire.

Les entreprises soumettent une problématique, les étudiants doivent construire une solution appropriée. Pour cela ils sont appuyés par le dirigeant et guidés par un conseiller entreprise ou agent de développement partenaire de l'opération.

Vous êtes dirigeant d'entreprise et vous souhaitez :

- Réduire l'impact environnemental de votre entreprise
- Expérimenter de nouvelles formes d'organisation ou de production
- Coopérer pour mieux ancrer votre activité dans le territoire
- Imaginer des produits ou services économes en ressources et adaptés aux attentes sociales

Alors candidatez en soumettant votre projet pour participer à EXPEDITION CREATIVE 2023

[En savoir plus](#)



Responsabilité élargie du producteur : la nouvelle dynamique des filières REP

La « Responsabilité élargie du producteur » (REP), inscrite dans la loi depuis 1975, prévoit désormais que les acteurs économiques qui mettent pour la première fois sur le marché français un produit sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ce produit, de sa conception à sa fin de vie. Cela se concrétise par la mise en œuvre de filières chargées d'organiser la prévention, la collecte et le traitement des déchets concernés.

[Lire l'article](#)

EN BREF



Informations sur les zones à faibles émissions (ZFE), sur le changement de votre flotte de véhicule, les aides financières et les dérogations possibles sur votre territoire

[+ d'infos](#)

L'ADEME fait le point sur le tri à la source des biodéchets : À partir du 1er janvier 2024, les collectivités devront mettre à disposition de leurs administrés une solution de tri à la source des biodéchets (les déchets alimentaires). L'ADEME fait l'état des lieux du déploiement du tri à la source de cette ressource importante pour nos sols et pour atteindre la neutralité carbone.

[+ d'infos](#)

L'interview du nouveau PDG de l'ADEME

[+ d'infos](#)

Les bénéfices de l'écoconception

[+ d'infos](#)

Gaspillage alimentaire dans les principaux métiers de bouche (Méthodologie de mesure et données de référence)

[+ d'infos](#)

France 2030 : déjà 21 milliards d'euros engagés en deux ans

[+ d'infos](#)



Références de prix de l'électricité pour les PME et les collectivités territoriales

La CRE publie des références de prix d'offres d'électricité hors taxes pour l'année 2024, à destination des petites et moyennes entreprises (PME), les collectivités territoriales et les acheteurs soumis au code de la commande publique (tels que les bailleurs sociaux), qui seront actualisées tous les mardis.

[Lire l'article](#)

PRO-SME : une prime pour votre management de l'énergie ISO 50001

[+ d'infos](#)

Des actions concrètes pour la sobriété énergétique de votre entreprise selon l'ADEME

[+ d'infos](#)

Sobriété énergétique : baisser les consommations pour un 2e hiver de suite s'annonce difficile

[Lire l'article](#)

Tout savoir sur le fonds chaleur de l'ADEME

[+ d'infos](#)

La nouvelle méthodologie ACT Adaptation pour les entreprises aux conséquences du changement climatique

[+ d'infos](#)



Évaluer les risques d'exposition professionnelle au radon

Mesurer l'activité volumique de radon dans l'air en période hivernale

Toutes les entreprises doivent évaluer le risque d'exposition au radon, notamment dans les locaux de travail situés en sous-sol ou rez-de-chaussée de bâtiments. Ce gaz radioactif naturel est présent partout. Or, l'exposition au radon est la seconde cause de cancer du poumon en France, après le tabac. Les mesurages doivent se faire de préférence en période hivernale.

[Plus d'informations](#)

Un lien établi entre sinistralité et performance économique de l'entreprise

[Plus d'informations](#)



Produits d'hygiène : de nouveaux critères pour un impact écologique réduit

La Commission européenne a adopté de nouveaux critères Écolabel pour les protections menstruelles, les couches et les coupes menstruelles. Ils garantissent que ces produits ont un impact environnemental réduit.

[Lire l'article](#)



Réparation, partage des machines... Et si l'avenir de l'industrie était dans le low-tech ?

[+ d'infos](#)

Épargnons l'avenir : la finance durable en 7 questions

[+ d'infos](#)

Crédit impôt industrie verte : Le guichet de demande est ouvert

[+ d'infos](#)

AGENDA

> Evénements du mois



13 au 15 novembre

Formation GreenIT Etat de l'art : Réduire l'impact environnemental du système d'information

CCI Hérault - 2,5 jours - Distanciel

[Plus d'informations](#)



Mardi 14 novembre

6^{ème} forum régional de l'Economie Circulaire

Gruissan – Palais des Congrès

[Plus d'informations](#)



Mardi 14 novembre

Évènement Mobilité : quelles alternatives pour les entreprises ?

CCI Hérault – CCI Entreprises – Mauguio

10h à 12h30

[Plus d'informations](#)

Mardi 14 novembre 2023

Rencontre du PACTE Construction Bois à Toulouse

Les acteurs de la filière forêt-bois d'Occitanie ont souhaité mettre en place un "Pacte Construction Bois" en faveur de la construction et la rénovation publiques en bois. Ce pacte est déjà signé par plus de 70 collectivités engagées.

[PROGRAMME ET INSCRIPTION](#)



Mercredi 15 novembre

Atelier OIRA : identification des risques professionnels et démarche de prévention

Gigamed, Bessan de 9h30 à 12h

[Plus d'informations](#)



15 au 17 novembre

Formation (Eco)Conception responsable de service numérique

CCI Hérault - 2,5 jours - Distanciel

[Plus d'informations](#)

 **Jeudi 16 novembre**
Webconférence : RDV n°7 Santé - Sécurité
Accidents graves et mortels :
Comment anticiper pour les éviter ?
CCI Occitanie - 14h30 à 16h
[Lien d'inscription](#)

 **Mercredi 22 novembre**
Les Mozart de la réussite 2023
Corum de Montpellier - de 18h à 20h30
[Plus d'informations](#)

Jeudi 23 novembre 2023
Journée Régionale Gaz Verts en Occitanie à
Lombez et Pellefigue
[Inscription](#)

 **Mardi 28 novembre**
PRST TOUR en Occitanie 2023
CCI des Hautes-Pyrénées à Tarbes 10h-12h30
[Plus d'informations](#)

 **29 novembre au 1^{er} décembre**
Formation Ecoconception de logiciel pour
développeur
CCI Toulouse Haute-Garonne - 3 Jours- Distanciel
[Plus d'informations](#)

 **Jeudi 16 novembre**
Hébergement touristique : quelles aides financières,
quels outils, pour un tourisme durable ?
CCI Tarbes, 14h
[Plus d'informations](#)

22 & 23 novembre
Enviropro Toulouse
Le salon des solutions environnementales du Sud-Ouest
MEETT - Toulouse
[Plus d'informations](#)

Jeudi 23 novembre 2023
Visite de l'entreprise Liebherr Aerospace-site de
Toulouse le jeudi 23 novembre 14h00 à 17h00. Retour
d'expérience sur la politique énergétique et la mise en place
des actions d'optimisation de ses consommations d'énergie.
[Inscription gratuite mais obligatoire et limitée](#)

 **Mardi 28 novembre**
Prévenir les risques chimiques avec l'outil
SEIRICH
CCI Hérault, CCI Entreprises à Maugeio - 9h30 à 13h
[Plus d'informations](#)

 **Mardi 28 novembre**
Webinaire « Décryptage de la chaîne de valeur
Hydrogène - #3 Usages : mobilité et industrie »
Webinaire avec l'intervention des acteurs locaux de la
filière
Bonus : visite de la station de production-distribution
BRALEY à Rodez
[Plus d'informations](#)



 **Jeudi 30 novembre**
Écomobilité des entreprises : contexte, solutions
et aides mobilisables
CCI Hérault – établissement de Sète, Espace Don
Quichotte - 547 Quai des Moulins à Sète 17h à 18h30
[Plus d'informations](#)

>> A venir

 **Mardi 5 décembre**
Webconférence : RDV n°8 Santé – Sécurité :
Entreprises : Comment mieux accompagner vos
apprentis et répondre à vos obligations ?
CCI Occitanie - 14h30 à 16h
[Plus d'informations](#)

 **Jeudi 7 décembre**
5 jours pour entreprendre une démarche RSE
CCI Hérault - CCI Entreprises à Mauguio
[Plus d'informations](#)

Vendredi 8 décembre
Rencontres du bâtiment (VEOLIA Sud-Ouest)
Sensibiliser les acteurs du BTP aux changements que la
filière REP PMCB va impliquer pour la gestion des
déchets
10h30 à 14h - La Cité – Toulouse
[Inscription \(gratuit\)](#)

 **Mercredi 20 décembre**
Conférence « Viser la compétitivité : la mine d'or
inexploitée des coûts de non-qualité »
CCI Toulouse Haute Garonne – 14h à 17h30
[Plus d'informations](#)

 **Mardi 05 décembre**
Atelier SEIRICH : Prévenir les risques chimiques
CCI Pyrénées Orientales
[Plus d'informations](#)

Vendredi 8 décembre
6^{ème} rencontre ECOTECH ENERGIE
BPI France - Paris
Enjeux des ressources dans les nouveaux systèmes
énergétiques
[Plus d'informations](#)

13 & 14 décembre
ENERGAIA, Le forum des énergies renouvelables
Parc des expositions de Montpellier
[Plus d'informations](#)

VEILLE REGLEMENTAIRE

> Zoom du mois

Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte

Soutenir l'industrie verte, créer de nouveaux emplois et produire plus proprement, voici en quelques mots une synthèse de la loi. Elle vise à accélérer la réindustrialisation du pays et à faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe.

Le secteur de l'industrie représente aujourd'hui 18% des émissions annuelles de gaz à effet de serre nationales. La loi contient plusieurs mesures pour favoriser une réindustrialisation décarbonée de la France. Parallèlement à cette loi, l'État devra, à la demande des parlementaires, élaborer une stratégie nationale pour une industrie verte pour la période 2023-2030.

Cette loi poursuit 4 objectifs majeurs :

1. Faciliter l'implantation des sites industriels

Plusieurs dispositions visent à améliorer et accélérer les procédures et les dépollutions. Une **planification du foncier industriel** est instaurée à l'échelle régionale au travers des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Dans les zones de fort développement industriel et économique, les **concertations préalables du public pourront être mutualisées** à l'échelle d'un même territoire (et non plus d'un projet).

En cas de **liquidation des entreprises**, le remboursement de la créance relative aux frais de mise en sécurité d'un site pollué sera priorisé.

Pour **réhabiliter plus rapidement** des friches industrielles, la procédure de cessation d'activité des anciens sites industriels est facilitée.

En outre, les porteurs de projets pourront réaliser des **opérations de compensation par anticipation**, y compris pour des projets isolés, par exemple pour des sites « clés-en-main » (mise en place de sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation, en remplacement des sites naturels de compensation - SNC - introduits par la loi de 2016 (cf. *Lettre QSE-DD n°95 de septembre 2016*) pour la reconquête de la biodiversité mais qui n'ont pas marché). Ces mesures s'inscrivent dans une stratégie globale en faveur du foncier industriel. La Banque des territoires devrait notamment investir un milliard d'euros entre 2023 et 2027 pour créer **50 sites « clés en main » pré-aménagés**, en dépolluant des friches industrielles.

Pour accélérer l'implantation de nouvelles usines, la **procédure d'autorisation environnementale est simplifiée**. L'instruction par les services et par l'autorité environnementale et la consultation du public seront menées en parallèle. L'objectif est de diviser par deux les délais de délivrance des autorisations, de 17 mois aujourd'hui à neuf mois demain.

Pour les projets industriels d'intérêt national majeur, une procédure exceptionnelle simplifiée est créée : mise en compatibilité plus rapide des documents locaux d'urbanisme et des documents de planification régionale, procédures de raccordement électrique accélérées, délivrance du permis de construire par l'État et non plus par les communes, possibilité de reconnaissance d'une raison impérieuse d'intérêt public majeur (RIIPM). Cette procédure dérogatoire concernera les projets de très grandes usines (**gigafactories**), qui seront identifiés par décret. De plus, les régions pourront signaler à l'État des projets d'intérêt national majeur.

S'agissant du **recyclage des déchets industriels**, une amende administrative est créée pour sanctionner le transfert illicite de déchets hors de France. Il s'agit d'éviter les dépôts sauvages dans des pays étrangers où les contrôles sont parfois insuffisants.

Sur amendement des députés, la loi « Énergies renouvelables » du 10 mars 2023 (cf. *Lettre QSE-DD n°156 d'avril 2023*) est modifiée pour **reporter d'un an et demi l'obligation d'installation de panneaux solaires** pour les gestionnaires de grands parkings (de plus de 10 000 m²), afin de pouvoir bénéficier d'équipements performants qui seront bientôt produits en Europe.

2. Financer les projets industriels verts

Pour financer les projets bas carbone, l'épargne privée va être mobilisée via un nouveau « **plan d'épargne avenir climat** » (**PEAC**) destiné aux jeunes. Ce produit pourra être distribué par les banques et les assurances et pourra être ouvert par les parents dès la naissance de leur enfant. Ses revenus vont être totalement exonérés d'impôt et de cotisations sociales, comme le prévoit le projet de loi de finances pour 2024. Les modalités de fonctionnement du PEAC, notamment ses conditions d'ouverture et de gestion, seront précisées par décret.

Parallèlement, **l'assurance-vie et les plans épargne retraite** permettront de financer davantage la décarbonation des petites et moyennes entreprises ainsi que celles intermédiaires. L'État doit reconnaître de nouveaux labels pour identifier et fiabiliser les investissements en faveur des technologies vertes.

Ces dispositifs sur l'épargne vont être complétés par des **mesures de soutien aux technologies vertes** ainsi qu'à la décarbonation de l'économie. Le projet de loi de finances pour 2024 met en place un crédit d'impôt « investissement industries vertes » (C3IV) pour attirer les investissements vers l'éolien, le photovoltaïque, les batteries et les pompes à chaleur.

Le texte a été complété pour autoriser la Banque de France à recueillir des données d'entreprises liées aux enjeux de durabilité, afin de produire un « **indicateur climat** » à disposition des entreprises et des acteurs financiers. L'objectif est de faciliter la compréhension par les banques de l'impact des entreprises sur les enjeux environnementaux.

Le soutien à l'industrie verte, qui s'inscrit dans le nouveau cadre européen du Net Zero Industry Act (NZIA) et Temporary Crisis and Transition Framework (TCTF), se veut être une réponse à l'Inflation Reduction Act (IRA) adopté en 2022 par les États-Unis et au plan quinquennal de la Chine de fin 2021 pour stimuler le développement vert des secteurs industriels.

3. Permettre une commande publique plus verte

La loi accélère la prise en compte de **critères environnementaux dans la commande publique**. Deux nouveaux motifs d'exclusion des marchés publics sont créés :

- le premier pour les entreprises ne satisfaisant pas à l'obligation d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ;
- le second pour les entreprises ne respectant pas leurs engagements de publication d'information en matière de durabilité. Les collectivités locales pourront choisir ou non d'appliquer ces deux motifs d'exclusion.
- Un troisième motif d'exclusion a été introduit par les députés, dans le respect du cadre européen, pour les offres émanant de pays tiers mettant en œuvre une concurrence déloyale vis-à-vis de la France. Un décret est prévu.

Les schémas de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPACER) sont étendus à l'État. Les marchés publics devront prendre en compte des critères environnementaux dès juillet 2024 (au lieu d'août 2026) pour des produits clés de la décarbonation (voitures électriques, pompes à chaleur...).

La loi rappelle, en outre, qu'une offre « économiquement la plus avantageuse » s'apprécie aussi en fonction de critères qualitatifs, environnementaux ou sociaux.

4. Conditionner les aides publiques à la transition écologique

Les entreprises **bénéficiaires d'aides publiques** à la transition écologique et énergétique de l'État et de ses opérateurs, en particulier l'agence de la transition écologique (Ademe) ou Bpifrance, **devront mesurer leur impact environnemental**, via un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Les entreprises de 50 à 500 salariés seront soumises à un bilan simplifié.

[Consulter la Loi ...](#)

[Infos du Ministère de l'Economie ...](#)

Décret n° 2023-943 du 11 octobre 2023 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Les rubriques concernées par ces modifications sont :

- [2251](#) (préparation et conditionnement de vin) – suppression du régime de l'autorisation et précisions sur le champ couvert par la nomenclature
- [2630](#) (fabrication de ou à base de détergents et savons) suppression du régime de l'autorisation et soumet les plus grosses installations au régime de l'enregistrement, qui est une autorisation simplifiée.

A noter que les arrêtés ministériels de prescriptions liés à ces modifications ont également été publiés (cf. rubrique ICPE ci-dessous). Ne pas oublier de consulter l'Annexe de ces textes pour les « dispositions applicables aux installations existantes ».

RAPPEL : si le statut ICPE du site change lors d'une modification de la nomenclature : les préconisations de l'Inspection des ICPE sont rappelées [ICI](#).

Si vous souhaitez faire le point sur l'impact de ces modifications de la nomenclature sur le statut ICPE de votre site et les prescriptions à respecter, voire être accompagné pour les démarches à réaliser pour bénéficier des droits acquis, n'hésitez pas à contacter :
Nom Prénom – Tél – Mail
(intervention gratuite et confidentielle).

[Consulter le Décret ...](#)

>> Dernières publications

Période du 06/10/2023 au 02/11/2023

ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

- [Décret 2023-943 du 11/10/2023](#) (JO n°0238 du 13/10/2023) Vin et savons : modification de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement - **cf. Zoom ci-dessus**
- [Arrêté NOR : TREP2230182A du 11/10/2023](#) (JO n°0238 du 13/10/2023) Prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2630 (fabrication de détergents et savons) de la nomenclature des ICPE
- [Arrêté NOR : TREP2230184A du 11/10/2023](#) (JO n°0238 du 13/10/2023) Abrogation de l'arrêté du 3 mai 2000 relatif aux prescriptions applicables aux ICPE soumises à autorisation sous la rubrique 2251 (préparation, conditionnement de vin, la capacité de production étant supérieure à 20 000 hl/an)
- [Décret 2023-925 du 05/10/2023](#) (JO n°0233 du 07/10/2023) Obligation de communication des informations prévues à l'article 33 du règlement européen n° 1907/2006 à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

Déchets & Sites et sols pollués

- [Arrêté NOR : TREP2321247A du 12/10/2023](#) (JO n°0242 du 18/10/2023) Cahiers des charges d'agrément des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des éléments d'ameublement
- [Arrêté NOR : TREP2319887A du 07/08/2023](#) (JO n°0250 du 27/10/2023) Renforcement de la prévention des risques au sein des installations de stockage de déchets non dangereux

Eau

Aucun texte significatif identifié

Air & Climat

- [Décision Communautaire 2023/2440 du 27/10/2023](#) (JOUE n°L du 31/10/2023) Quantité totale de quotas à allouer pour l'ensemble de l'Union européenne aux exploitants d'aéronefs dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne pour 2024
- [Arrêté NOR : TREK2318148A du 27/10/2023](#) (JO n°0253 du 31/10/2023) Mobilité durable : accessibilité des places de stationnement en voirie communale équipées ou pré-équipées de dispositif de recharge électrique
- [Règlement 2023/2405 du 18/10/2023](#) (JOUE n°L du 31/10/2023) Instauration d'une égalité des conditions de concurrence pour un secteur du transport aérien durable (ReFuelEU Aviation)
- [Rectificatif 2023/2122 du 12/10/2023](#) (JOUE n°L du 19/10/2023) Mise à jour de la surveillance et de la déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la directive européenne n°2003/87/CE
- [Décret 2023-929 du 07/10/2023](#) (JO n°0234 du 08/10/2023) Instruction des demandes d'inscription sur la liste des versions de véhicules éligibles au bonus écologique pour les voitures particulières neuves électriques
- [Décret 2023-930 du 07/10/2023](#) (JO n°0234 du 08/10/2023) Conditionnement de l'éligibilité au bonus écologique pour les voitures particulières neuves électriques à l'atteinte d'un score environnemental minimal
- [Arrêté NOR : ENER2326562A du 07/10/2023](#) (JO n°0234 du 08/10/2023) Méthodologie de calcul du score environnemental et valeur de score minimale à atteindre pour l'éligibilité au bonus écologique pour les voitures particulières neuves électriques
- [Arrêté NOR : TRER2323790A du 12/09/2023](#) (JO n°0247 du 24/10/2023) Modification de l'arrêté du 13 mars 2020 relatif aux conditions de transformation des véhicules à motorisation thermique en motorisation électrique à batterie ou à pile à combustible
- [Arrêté NOR : TRER2323791A du 12/09/2023](#) (JO n°0247 du 24/10/2023) Véhicules automobiles : introduction de nouvelles dispositions concernant les agréments de prototypes relatifs aux changements de motorisation et/ou de source d'énergie
- [Arrêté NOR : TRER2318273A du 29/06/2023](#) (JO n°0247 du 24/10/2023) Définition des conditions de réception et d'installation des dispositifs de post-équipement permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques des véhicules en service

Energie

- [Décret 2023-980 du 23/10/2023](#) (JO n°0248 du 25/10/2023) Simplification du dispositif d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat défini à l'article L. 232-3 du code de l'énergie
- [Recommandation 2023/2407 du 20/10/2023](#) (JOUE n°L du 23/10/2023) Recommandation de la Commission européenne sur la précarité énergétique
- [Directive 2023/2413 du 18/10/2023](#) (JOUE n°L du 31/10/2023) Promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
- [Arrêté NOR : PRMI2326667A du 17/10/2023](#) (JO n°0245 du 21/10/2023) Approbation de la modification du cahier des charges de l'appel à projets « DEMO-TASE - Développement de briques technologiques et démonstrateurs pré-industriels pour les systèmes énergétiques »
- [Arrêté NOR : ENER2326177A du 09/10/2023](#) (JO n°0246 du 22/10/2023) Fixation de la liste des opérateurs pouvant mettre en œuvre des actions de maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité et les consommations de gaz de pétrole liquéfié dans les zones non interconnectées au réseau métropolitain continental
- [Arrêté NOR : ENER232949A du 06/10/2023](#) (JO n°0236 du 11/10/2023) Modification de l'arrêté du 13 décembre 2016 fixant les conditions d'achat pour l'électricité produite par les installations utilisant à titre principal le biogaz produit par méthanisation de déchets non dangereux et de matière végétale brute implantées sur le territoire métropolitain continental d'une puissance installée strictement inférieure à 500 kW
- [Arrêté NOR : ENER2324619A du 05/10/2023](#) (JO n°0241 du 17/10/2023) Modification de l'arrêté du 4 avril 2023 relatif à la répartition annuelle des montants d'aides pour l'année 2023 au bénéfice des autorités organisatrices de la distribution d'électricité pour le financement des travaux d'électrification visés à l'article L. 322-6 du code de l'énergie
- [Arrêté NOR : ENER2325697A du 04/10/2023](#) (JO n°0232 du 06/10/2023) Modification et création des fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie
- [Arrêté NOR : ENER2323553A du 29/09/2023](#) (JO n°0232 du 06/10/2023) Modification de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

- [Arrêté NOR : ENER2323480A du 19/09/2023](#) (JO n°0233 du 07/10/2023) Critère de proximité géographique de l'autoconsommation énergétique collective étendue

Bruit

Aucun texte significatif identifié

Environnement & Développement Durable & Nature et paysages

- [Décret 2023-1007 du 30/10/2023](#) (JO n°0254 du 01/11/2023) Commerce : modification de certaines dispositions du code de l'environnement relatives à la surface des publicités, des enseignes et des pré enseignes
- [Décret 2023-990 du 25/10/2023](#) (JO n°0250 du 27/10/2023) Certification environnementale des exploitations agricoles
- [Loi 2023-973 du 23/10/2023](#) (JO n°0247 du 24/10/2023) Nouvelle loi sur l'industrie verte - **cf. Zoom ci-dessus**
- [Communication Communautaire C/2023/6454 du 11/10/2023](#) (JOCE du 11/10/2023) Orientations techniques sur l'application du principe consistant à ne pas causer de préjudice important au titre du règlement établissant une facilité pour la reprise et la résilience

Eco-conception & Produits respectueux de l'environnement

Aucun texte significatif identifié

Risques & Santé - Sécurité

- [Décret 2023-1004 du 30/10/2023](#) (JO n°0253 du 31/10/2023) Modalités relatives aux informations dues au salarié par l'employeur concernant les relations de travail, ainsi que sur les postes à pourvoir au sein de l'entreprise : décret portant transposition de la directive européenne n°2019/1152 du 20 juin 2019 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne
- [Décret 2023-974 du 23/10/2023](#) (JO n°0247 du 24/10/2023) Modalités du contrôle technique des véhicules à moteur à deux ou trois roues et des quadricycles à moteur (catégorie L) et régime des sanctions administratives applicables aux centres de contrôle technique
- [Décret 2023-969 du 19/10/2023](#) (JO n°0245 du 21/10/2023) Contrôle sanitaire à l'importation et à l'exportation, inspection sanitaire et protection animale dans les abattoirs : recrutement de vétérinaires n'ayant pas la nationalité française pour assurer ces missions
- [Règlement 2023/2108 du 06/10/2023](#) (JOUE n°L du 09/10/2023) Santé et sécurité alimentaire : additifs alimentaires nitrites (E 249-250) et nitrates (E 251-252)
- [Arrêté NOR : TREP2323345A du 28/09/2023](#) (JO n°0237 du 12/10/2023) Liste des substances présentant des propriétés de perturbation endocrinienne mentionnées aux I et II de l'article L. 5232-5 du code de la santé publique et catégories de produits présentant un risque d'exposition particulier
- [Arrêté NOR : TREP2323353A du 28/09/2023](#) (JO n°0237 du 13/10/2023) Mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit au moyen de l'application smartphone Scan4Chem
- [Arrêté NOR : TREP2323356A du 28/09/2023](#) (JO n°0237 du 13/10/2023) Perturbateurs endocriniens : modalités de présentation des informations prévues aux I et II de l'article L. 5232-5 du code de la santé publique

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre conseiller CCI

Maxime DESCHUYTENEER

Conseiller Entreprise DD - Industrie

05 62 61 62 56

m.deschuyteneer@gers.cci.fr

Sarah MATHIEU

Conseillère Entreprise SST - Emploi RH

05 62 61 62 17

s.mathieu@gers.cci.fr



Place Jean David
32004 AUCH Cedex
www.gers.cci.fr